



Conseil Municipal

Séance du 7 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le 7 juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU – M. PIGNANT - Mme VENEL - Mme COOLEN - M. DESPOIS - M GALLOPIN
Mme CHAUSSIER - M. JOUVE – M. POUJOL de MOLLIENS - Mme BERTHIER - M. MATHIEU
Mme POMMEREAU.

Etaient absents excusés : M. COOLEN – M. AMELINE

Nombre de Conseillers : 14 - Nombre de présents : 12 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mme N. POMMEREAU

Date de convocation : 31/05/2011

Monsieur le Maire demande l'inscription supplémentaire à l'ordre du jour :3 bis :
Modification du cadre d'emplois

Accord unanime du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 6 mai 2011

Après lecture, le compte rendu de la séance du 6 mai 2011 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Gourville – dissimulation de réseaux

Résultat de l'appel d'offres

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Les critères de jugement des offres sont : valeur technique : 60% et prix des prestations : 40%.

L'entreprise retenue répondant aux critères est la Société PRUNEVIEILLE, pour un montant de 159 608 euros HT. Le montant prévisionnel était de 203 155 euros HT.

L'entreprise déclare deux soustraitants :

- Cité et Environnement pour les tranchées
- Elitec pour les réseaux télécommunications

Les travaux débuteront le 04 juillet pour la première tranche et en septembre-octobre pour la seconde tranche.

Le Conseil Municipal

considérant l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'Entreprise PRUNEVIEILLE concernant les travaux d'enfouissement des réseaux du hameau de Gourville.

3 – Catastrophe naturelle – sécheresse 2009

L'état de catastrophe naturelle, pour la sécheresse 2009, n'a pas été retenu pour notre commune.

Deux recours gracieux ont été envoyés par Monsieur le Maire, l'un auprès du Ministère de l'Intérieur, dont la réponse est revenue négative, l'autre en attente de réponse auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Une association de défense des intérêts des sinistrés s'est constituée :

« Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les propriétés bâties des Yvelines-ASPPB 78 »
Chemin du Parterre – 78630 MORAINVILLIERS
Secrétariat : 01 34 78 42 25

3bis – Modification du Cadre d'emplois

- **Pôle Enfance**

Trois personnes sont nécessaires pour assurer les services du pôle enfance.
L'apprentie actuellement embauchée dans le cadre d'une formation en alternance a un contrat qui se termine fin août 2011.
Cette formule ne permet pas d'assurer la continuité des services dans de bonnes conditions. La solution d'emploi en alternance ne sera donc pas renouvelé.
Il est proposé de créer un emploi à temps partiel (20h maximum annualisées) à combler par appel à candidature.

Le Conseil Municipal

considérant l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à créer un poste d'agent technique et à recruter par appel à candidature.

- **Emploi d'agent administratif à temps partiel**

Pour répondre à des besoins ponctuels et dans le cadre d'un travail saisonnier, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent administratif.

Le Conseil Municipal

considérant l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité moins un des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à créer un poste d'agent administratif et à recruter, en fonction des besoins, pour la mandature en cours.

4 – Projet de contrat de bassin « La Rémarde – Le Perray »

Approbation du projet

Le contrat de Bassin « La Rémarde - Le Perray », s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides.

Les projets de la commune de Prunay en Yvelines entrant dans cette démarche sont :

- La renaturation du rû du Perray.
- La mise en valeur de la mare de Marchais-Parfond et du lavoir de Prunay en Yvelines.

Le Conseil Municipal

considérant l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser M. le Maire à signer le contrat de bassin « La Rémarde – Le Perray » au nom de la Commune.

5- Elections des Sénateurs

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 17 juin 2011 afin de désigner trois délégués et leurs suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 25 septembre 2011.

6 – Informations diverses

Suite à l'arrêté préfectoral du 29 mai 2011, il est interdit d'irriguer du dimanche 08h00 au lundi 08h00.

La terre végétale sera livrée sur le site du Libéra courant juin. L'aménagement sommaire et provisoire de la zone est reporté.

Maisons fleuries : un premier passage est prévu le 14 juin 2011 à 18h30.

La prochaine réunion pour la préparation du journal est fixée au 23 juin 2011 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20 .

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 17 juin 2011 à 20h30.